

COMMUNE DU GIVRE

Département
VENDEE
Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE
Canton
MAREUIL-SUR-LAY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 09
Votants : 10

Le **mardi 17 octobre 2023 à 18h37**, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 octobre 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Jennifer LIBAUD, Maire.

Etaient présents :

Madame Jennifer LIBAUD, Maire du Givre,
Messieurs Steven TRAVERS, Jean-Baptiste PATARIN, madame Liliane PANTEIX adjoints au Maire,
Madame Véronique BAUDAIN, monsieur Serge BLAINEAU, monsieur Sébastien GREFFARD,
madame Monique LAULOM, madame Anne POTIER conseillers municipaux.

Absents représentés :

Monsieur Baudouin CAILLEMER a donné procuration à madame le Maire, Jennifer LIBAUD.
Monsieur André DAGLAND a donné procuration à madame Monique LAULOM
Monsieur Sven BRIGUET a donné procuration à madame Anne POTIER
Madame Carole CAPPELLO-FORNET a donné procuration à madame Liliane PANTEIX.
Madame Claudine DENIS a donné procuration à monsieur Jean-Baptiste PATARIN.

Absents excusés :

Messieurs Baudouin CAILLEMER, André DAGLAND, Sven BRIGUET, mesdames Carole CAPPELLO-FORNET, Christelle MONTASSIER, Claudine DENIS.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Madame Anne POTIER est désignée comme secrétaire de séance.

**Conseil municipal du 17 octobre 2023
Commune du Givre – D202303-02**

D202303-02 Subventions associatives givraises 2023

En préambule de cette délibération, madame le Maire demande à messieurs Jean-Baptiste PATARIN, Serge BLAINEAU et Sébastien GREFFARD de se retirer de la salle du conseil durant la délibération D202303-02. En effet, ces derniers sont membres dans l'association de l'A.E.P.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la demande de subvention par l'AEP

Considérant la volonté du conseil municipal d'apporter son soutien aux associations de la commune,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCORDE les subventions suivantes pour l'année 2023 :

A.E.P. : 1200,00 €

U.N.C. : 80,00 €

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Certifié exécutoire compte tenu

De sa transmission en Sous-Préfecture

Le 19 octobre 2023

Pour extrait conforme.

Jennifer LIBAUD

Maire du Givre

